



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-06

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

« Règlement n° 2024-06 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux – cours d'eau Dupont, branches principales, 2, 2a et 3 »

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 17^e jour d'octobre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cynthia Bossé", is written over a horizontal line. The signature is stylized and loops around the line.

Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière